RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00020
Numéro SIREN : 349 385 328
Nom ou dénomination : L J C

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 6654

LJC

SAS au capital social de 116 112 € Siège social : Rue Marc Sangnier 45300 PITHIVIERS
RCS Orléans B 349 385 328

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mandats des commissaires aux comptes (co-titulaires, co-suppléant)

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars à 10 h 25, au siège social, les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre adressée à tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le délai statutaire.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.
Monsieur Bernard LEGUILLE préside la réunion en qualité de représentant du Président, LUXINTERCOM SA
Monsieur Yvon EMILE est désigné comme secrétaire de séance.
La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social.
L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.
M. GALIBERT, Commissaire aux comptes co-titulaire, a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée.
Le Président met à disposition des actionnaires :

- ⇒ Un exemplaire des statuts de la société
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque actionnaire
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- ⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les actionnaires représentés
- ⇒ La liste des actionnaires et des administrateurs
- ⇒ La feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, est également déposé :

- ⇒ Le rapport du Président
- ⇒ Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport du Président
- Fin des mandats de commissaires aux comptes co-suppléants de M. Thierry LOUBIERE et du Cabinet MESSIN, et quitus
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes co-titulaire de M. Henri-Paul GALIBERT
- Nomination de M. Stéphane BRIQUET en qualité de commissaire aux comptes co-suppléant de M. GALIBERT
- Nomination de SAEC LALANDE ET ASSOCIES SARL, représentée par M. Maxime ROUET, en qualité de commissaire aux comptes co-titulaire
- Pouvoir et quitus au Président pour les formalités

Puis il donne lecture du rapport de gestion.

Enfin la discussion est ouverte et le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échanges d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.../...

PREMIERE RESOLUTION – Fin des mandats des commissaires aux comptes suppléants M. LOUBIERE et Cabinet MESSIN

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes co-suppléants de M. Thierry LOUBIERE et du Cabinet MESSIN, et leur donne quitus de leurs missions passées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de M. Henri-Paul GALIBERT en qualité de co-titulaire, pour une nouvelle durée de six ans à compter de la présente assemblée, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée qui statuera sur les comptes clôturés au 30 septembre 2028.

L'assemblée générale approuve la nomination de M. Stéphane BRIQUET en qualité de commissaire aux comptes co-suppléant, pour une nouvelle durée de six ans à compter de la présente assemblée, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée qui statuera sur les comptes clôturés au 30 septembre 2028.

L'assemblée générale approuve de la nomination en qualité de commissaire aux comptes co-titulaire de SAEC LALANDE ET ASSOCIES SARL. S'agissant d'une personne morale, cette nomination ne requière pas la nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant. Le mandat de SAEC LALANDE ET ASSOCIES est attribué pour une durée de six ans à compter de la présente assemblée, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée qui statuera sur les comptes clôturés au 30 septembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au Président de toutes les formalités déjà accomplies par ses soins dans le cadre du respect des dispositions statutaires, et lui donne tout pouvoir pour procéder ou faire procéder à toute formalité qui s'avèrera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Pour LE PRESIDENT LUXINTERCOM
M. Bernard LEGUILLE



LE SECRETAIRE
M. Yvon EMILE

